



Thiers Dore
et **Montagne**
L'INTERCO

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

47

Suppléants ayant voix
délibérantes :

--

Conseillers représentés :

6

Total votants :

53

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 20200130-03

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JANVIER 2020 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 23 janvier 2020

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 30 janvier 2020 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean-Louis GADOUX, Ghislaine DUBIEN, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, , Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Alain CHASSAGNE, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Hélène BOUDON, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Claude GOUILLON-CHENOT, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Jeannine SUAREZ à Christiane SAMSON
Aline LEBREF à Jean-Louis GADOUX
Bernard VIGNAUD à Pépita RODRIGUEZ
Philippe OSSEDAT à Frédérique BARADUC
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Nicole GIRY à Martine MUNOZ

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : André IMBERDIS, Carine BRODIN, Paul SABATIER, Thierry DEGLON, Françoise KORZCENIUK.

Secrétaire de séance : Hélène BOUDON

**PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG)
DE LA MONTAGNE THIernoISE 2016-2021
DEMANDES DE CONTRIBUTIONS**

Rapporteure : Christiane SAMSON, Vice-Présidente

Vu la délibération de la Communauté de Communes de la Montagne Thiernoise n°40 du 3 mai 2016 acceptant la convention avec l'État et l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) pour la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) ;

Vu la convention du PIG de la Montagne Thiernoise n° 063-02-16 du 1^{er} juin 2016 signée par l'État, l'Anah et la Communauté de Communes de la Montagne Thiernoise ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne n°20180531-18 du 31 mai 2018 approuvant l'avenant n°1 de la convention du PIG de la Montagne Thiernoise ;

Vu l'avenant n°1 à la convention du PIG de la Montagne Thiernoise du 27 août 2017 signée par l'État, l'Anah et la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne.

La rapporteure expose au Conseil Communautaire que dans le cadre du PIG de la Montagne Thiernoise, la Communauté de Communes a reçu 14 dossiers de demandes de contributions de la part de propriétaires occupants.

Ces dossiers sont établis sur des montants prévisionnels ; ils concernent :

Prénom / Nom	Commune	Montant HT des travaux subventionnables	Taux d'intervention	Contributions CCTDM
Pierre et Marie-Thérèse RAFFY	Arconsat	12 429,92 €	10 % (précarité énergétique)	1 243,00 €
Jean ROCHON	Arconsat	16 337,70 €	10 % (précarité énergétique) + 1 500 € (chaudière bois)	1 634,00 € + 1 500,00 €
Mustafa KALE	Celles-sur-Durolle	9 105,81 €	10% (précarité énergétique)	911,00 €
Sabine MOREAU	Celles-sur-Durolle	4 326,60 €	10% (précarité énergétique)	433,00 €
Jean SOUCILLE	Celles-sur-Durolle	12 866,98 €	10% (autonomie)	1 287,00 €
Franck VALLENET	Celles-sur-Durolle	3 423,70 €	10% (autonomie)	342,00 €
Marcel BARGES	Chabreloche	5 812,00 €	10% (précarité énergétique)	581,00 €
André et Sylvianne DEPIS	Chabreloche	8 244,00 € + 7 534,00 €	10% (autonomie) + 10% (précarité énergétique)	824,00 € + 753,00 €
Hélène DUBOST	Chabreloche	46 617,32 €	20% (insalubrité/très dégradé) + 1 000 € (sortie de vacance)	9 323,00 € + 1 000 €
Fabrice et Laurinda PASQUET	Chabreloche	18 643,95 €	10 % (précarité énergétique)	1 864,00 €
Claude et Maddalena MAGE	La Monnerie-le-Montel	16 228,50 €	10 % (précarité énergétique)	1 623,00 €
Kada et Belinda MENTFAKH	La Monnerie-le-Montel	15 705,87 €	10 % (précarité énergétique)	1 571,00 €
Joël SERVY	Palladuc	28 151,36 €	10 % (précarité énergétique) + 1 500 € (chaudière bois)	2 000,00 € + 1 500,00 €
Georges FOURNET-FAYARD	Viscomtat	5 228,84 €	10% (autonomie)	523,00 €
TOTAL		210 656,55 €	/	28 912,00 €

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'octroi de la contribution au propriétaire concerné telle que décrite ci-dessus, pour un montant de **28 912,00 €** ;
- **Autorise** le versement de la contribution après vérification des travaux ainsi que sur présentation des factures.

TOTAL VOTANTS : 53	Conseillers présents : 47	Représentés : 6	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 53	Pour : 53	Contre :	
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon



AR PREFECTURE

063-200070712-20200130-20200130_03-DE

Regu le 05/02/2020